

Point de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 11 juillet 2025.

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 11 juillet 2025.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 11 juillet 2025.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	3
Total :	28

Décompte des votes :

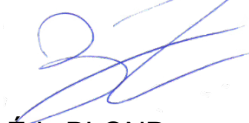
Abstentions :	1
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 6 février 2026

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2025

ORDRE DU JOUR :

Informations générales.

1. Procès-verbal du 14 mars 2025

POLITIQUE GENERALE

2. Budget Rectificatif 2025.
3. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026.
4. Bilan du plan d'action du label « Human Resources Excellence in Research » - Stratégie de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R).
5. Plan d'action 2025-2028 du label « Human Resources Excellence in Research » - Stratégie de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R).
6. Bilan des actions pilotées par le Vice-président délégué au développement durable.
7. Schéma Directeur « Développement Durable et Responsabilité Sociétale ».

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

8. Autorisation du Conseil d'Administration pour la signature du contrat attributif de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour le projet Hydrogène APPLications Industrielles et Sécurité (HAPPIS).
9. Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire 2025-2026.

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

10. Création du laboratoire Sport, Activité Physique, Rééducation et Motricité (SAPRÉM)

AFFAIRES GENERALES

11. Liste des fonctions ouvrant droit à la Composante Fonctionnelle du Régime Indemnitare des Enseignants-Chercheurs (RIPEC) au titre de l'année universitaire 2025-2026.
12. Liste des fonctions ouvrant droit aux Primes de Responsabilités Pédagogiques (PRP) et/ou aux Primes pour Charges Administratives (PCA) pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2025-2026.
13. Régime d'intéressement applicable aux personnels assurant le suivi des étudiants inscrits dans une formation en apprentissage.
14. Actualisation de l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Synthèse des présences et représentations :

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
BEDU Elodie	Présente	
<i>BA Abou</i>		
CACHOT Jeanne	Excusée	
<i>TURLEQUE Chloé</i>	Excusée	
FOUQUET Iris	Présente	
<i>GOUTILLE Paul</i>		
LAPORTE Arthur	Excusé	
<i>NATALI Maelys</i>	Excusée	
MOREAU Simon	Excusé	Mme FOUQUET
<i>FOURNIAU Mathys</i>	Excusé	
RAGUENET DE SAINT ALBIN	Présent	
<i>LE MENE Quentin</i>		
Professeurs et assimilés		
ABOUDA Lotfi	Présent	
ANDREAZZA Caroline	Présente	
BALAN Lavinia	Excusée	Mme DE PERSIS
BLOND Éric	Présent	
CAIOZZO ROUSSEL Anna	Présente	
DE PERSIS Stéphanie	Présente	
LEGER Christophe	Excusé	Mme CAIOZZO ROUSSEL
ZOUKOUA Éric-Alain	Présent	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CATEL David	Présent	
EGUETHER Thibaut	Présent à partir de 9h00	
HENNINGER Aline	Présente	
MATHIEU Nathalie	Présente	
PARET Karine	Présente	
PIERFELICE Vittoria	Présente	
ROZENBAUM Olivier	Présent	
TREPPPOZ Armelle	Présente	
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Présent	
LARIGAUDERIE Thierry	Présent	
MARTINS DA SILVA Rosa	Présente	
RICHET Delphine	Présente	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne <i>MERCIER Romain</i>	Présente à partir de 9h20	
GAIL France-Aimé	Présente à partir de 9h03	
HAMON Ludovic	Présent	
LABADIE Nadia <i>MALBO Gérard</i>	Excusés	
MONTILLOT Florent <i>PICARD Fanny</i>	Présent à partir de 9h45	
OULD Françoise	Excusée	
PILLIERE Henry	Présent	
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) : le quorum est atteint.

- Nombre de présents : 26 / Nombre de procurations : 3.

Invités permanents :

M. ABRAHAM, Président du Conseil Académique

M. ARTUSO, Directeur de cabinet

M. BOUVET, agent comptable

Mme DI MASCIO, Directrice de cabinet du CHU d'Orléans

M. GASPARD, Directeur Général des Service Adjoint aux Ressources

Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la Formation et à la Vie Etudiante

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités.

M. RINGUEDE, Vice-président CFVU

M. ROY ; Vice-président délégué au développement durable

Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme BERMONE, Responsable du Budget, Direction des Affaires Financières

Mme FELLAH, Responsable du Service du Personnel Enseignant et Enseignant-Chercheur

M. FOUCHER, Porteur du projet HAPPIS

Mme GOURHAN, Directrice de la DPPA

Mme LUONG, Cheffe de projet HRS4R

Mme MORET, Directrice des Ressources Humaines

M. PRIEUR, Directeur de la fédération SAPREM

Secrétariat de séance assuré par :

Mme CAILLAUD, secrétaire du cabinet

Mme KRUMHORN, Cheffe de cabinet

La séance démarre à 8h38.

Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

1. Informations générales :

Retour sur le séminaire d'établissement du 12 juin 2025 :

Le Président revient sur le récent séminaire d'établissement consacré à la recherche et à la formation à l'Université d'Orléans qui a réuni la gouvernance, les directeurs de laboratoire et de composante. Ce séminaire a été un moment important de réflexion stratégique pour l'établissement. L'un des consensus majeurs issus de cet événement est la volonté de transformer l'organisation de la recherche. La discussion a révélé un accord quasi unanime pour abandonner la structure actuelle des pôles thématiques au profit du développement de thématiques fédératrices. Les travaux impulsés par ce séminaire démarreront dès le mois de septembre vont induire des modifications des statuts de l'université. L'objectif principal est de supprimer la mention des pôles thématiques de recherche pour les remplacer par une nouvelle organisation. Ce travail sera également l'occasion d'intégrer formellement l'UFR Santé dans les statuts. Des administrateurs seront sollicités pour participer à ce groupe de travail.

Contexte national : discussions stratégiques et projets de loi :

Le Président rapporte plusieurs discussions tenues au niveau national qui auront des implications directes pour l'université.

Une rencontre au Sénat le 18 juin a porté sur la relation entre les universités et l'État. Les débats ont mis en lumière un manque de confiance des élus envers les universités, ainsi que des sujets sensibles comme l'équilibre entre financements récurrents et financements par projet. Deux points particulièrement clivants ont été abordés. Les droits d'inscription des écoles d'ingénieurs, d'une part. Une évolution semble ainsi inévitable pour la rentrée 2026, le ministère arguant que le diplôme d'ingénieur est un diplôme d'établissement. Un groupe de travail est mis en place au sein du réseau Polytech. La position majoritaire des présidents d'université serait de maintenir des droits uniformes, mais le débat reste ouvert. L'université devra se positionner à l'automne. L'autre point abordé est celui de la sélection à l'entrée en licence : la question a été soulevée par plusieurs sénateurs, notamment dans le contexte de la réforme des études de santé, comme un levier pour maîtriser les coûts.

Le Président présente ensuite le projet de loi de modernisation et régulation de l'enseignement supérieur, présenté au Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER) le 8 juillet. Les quatre axes principaux sont la modification de l'évaluation avec un passage à une accréditation par grands domaines, la régulation du supérieur privé, sujet tendu notamment sur le statut des établissements d'enseignement supérieur privé, la déconcentration des décisions avec la question du transfert de compétences aux rectorats (comme le budget, par exemple), ce qui suscite une forte opposition des universités et enfin les mesures transitoires, notamment pour les établissements publics expérimentaux. 8 amendements ont ainsi été proposés dont un accepté par le Ministère.

M. BOCHE dénonce le calendrier de présentation du projet de loi, en toute fin d'année universitaire, et en l'absence de concertation. Cette méthode vise, selon les syndicats, à couper court au débat dans les établissements. M. BOCHE rappelle également que l'absence de concertation a été longuement soulignée par toutes les organisations syndicales présentes au CNESER.

Le Président confirme que France Université avait également exprimé ce regret, bien que la réponse du ministère ait été que des discussions étaient en cours depuis deux ans.

Mutualisation de la gestion avec les organismes de recherche :

A la suite d'un rendez-vous avec M. COUDROY, Directeur Général délégué aux ressources du CNRS, une avancée significative a été actée concernant la simplification administrative. L'université et le CNRS vont ainsi collaborer pour mettre en place une structure de gestion partagée grâce à la création d'une plateforme mutualisée de gestion sur le site d'Orléans. Cette décision s'inscrit dans une démarche de simplification et de mutualisation des services de support à la recherche. Deux laboratoires, Le GREMI (Groupe de Recherches sur l'Energétique des Milieux Ionisés) et l'ICOA (Institut de Chimie Organique et Analytique), serviront de pilotes pour cette nouvelle organisation. Le projet, qui devrait s'étaler sur une période de 18 à 24 mois, sera piloté par la Directrice Générale des Services.

M. HAMON ajoute que le territoire d'Orléans est déjà en avance sur de nombreux autres sites en matière de mutualisation, grâce au Service Partenariat Valorisation Grand Campus (SPV GC).

Le Président regrette en effet que cet atout ne soit pas assez mis en avant.

Attribution d'une nouvelle Chaire de Professeur Junior (CPJ) :

Le Président a annoncé une excellente nouvelle : le ministère a proposé à l'Université d'Orléans de bénéficier d'une des six CPJ non pourvues au niveau national. L'Université ayant déjà un projet solide prêt, la réponse a été immédiatement positive.

Cette chaire sera affectée au laboratoire CEMHTI (Conditions extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation) sur la thématique « diffraction par annihilation de positrons ». Elle renforce un domaine d'excellence de l'établissement et représente un poste supplémentaire pour le laboratoire. Le recrutement devra être effectué avant la fin de l'année civile.

Changement de dénomination :

La Vice-présidence déléguée au développement durable, pilotée par M. ROY, devient désormais Vice-présidence déléguée à la transition écologique. Ce changement terminologique vise à mieux refléter l'urgence et le caractère immédiat des actions menées et s'aligne sur les dénominations qui se généralisent au niveau national. L'important est d'assurer la cohérence de ce nouveau titre sur tous les documents de l'établissement.

A la suite de ces informations et après annonce du quorum, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal du 14 mars 2025

Le Président présente le procès-verbal du 14 mars 2025 puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le procès-verbal du 14 mars 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	3
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 14 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE GENERALE

2. Budget Rectificatif (BR) 2025.

Le Président explique qu'il doit communiquer l'avis émis par le rectorat sur le projet de BR, conformément à un nouveau décret. Celui-ci confirme que les trois critères réglementaires de soutenabilité budgétaire (trésorerie, fonds de roulement, ratio de masse salariale) sont respectés. L'avis du rectorat soulève cependant un point de tension majeur concernant une convention avec le CHU. Le rectorat s'est ému du montant des loyers, estimant qu'ils atteindraient 5 millions d'euros sur 30 ans, soit le coût d'un bâtiment neuf. En conséquence, le rectorat a formulé une demande très contraignante, comme l'a rapporté le Président : *"le rectorat demande à ce qu'en application du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 [...] [on] provisionne l'intégralité des 5 millions d'euros."* Cette provision, si elle était appliquée, aurait un impact financier considérable, faisant chuter le solde budgétaire et modifiant drastiquement les prévisions de fonds de roulement et de trésorerie. Le Président indique que, pour l'instant, les chiffres du budget rectificatif n'étaient pas modifiés, mais que cette demande rendait impérative une rediscussion de la convention avec le CHU. La discussion sur ce point n'a pas abouti à une décision formelle durant la séance, mais a clairement identifié une action prioritaire pour la gouvernance.

Le Président invite M. GASPARD, Directeur Général des Services Adjoint aux Ressources, Julie BERMONE, Adjointe au Responsable du Budget à la Direction des Affaires Financières, Pascal BOUVET, Agent comptable et Caroline ANDREAZZA, Vice-présidente du CA à présenter le budget rectificatif 2025.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. BOCHE souhaite obtenir une communication systématique et anticipée des éventuels avis écrits du rectorat. Il souligne l'utilité de ce document pour les administrateurs qui peuvent bénéficier d'un résumé et d'un avis différent pour leur analyse.

M. MAKASSY précise que la communication de l'intégralité de l'avis est laissée à la discrétion du Président.

Le Président s'engage à transmettre ces informations aux administrateurs, tout en prévenant que le délai de réception par l'établissement pourrait être très court, parfois la veille du Conseil d'Administration.

M. BOCHE met en avant le fait que les prévisions budgétaires rectificatives font apparaître des recettes supérieures de plus de 5 millions d'euros à la hausse des dépenses en crédits de paiement, permettant ainsi de réduire de moitié le déficit prévisionnel. Celui-ci s'établit désormais à - 2,5 millions d'euros contre - 5,6 millions d'euros dans le budget initial voté en décembre. Il s'interroge sur la récurrence d'écarts importants entre des soldes budgétaires initiaux très négatifs et des résultats définitifs finalement excédentaires. Il exprime également son inquiétude concernant la masse salariale des emplois pérennes engagés pour 2025, supérieure de plus d'1 million d'euros à la notification initiale de la subvention pour charges de service public. Selon lui, les augmentations de recettes propres compensent de fait un désengagement de l'État. Cette situation illustre les critiques formulées lors de la mise en place des responsabilités et compétences élargies (RCE) dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Il conclut en annonçant son abstention lors du vote.

Le Président reconnaît les écarts récurrents entre prévisions et exécution budgétaires, principalement liés à des prévisions de dépenses surestimées. Il insiste sur la nécessité d'une construction budgétaire plus réaliste. Concernant la masse salariale, il rappelle que la loi interdit de financer des emplois pérennes sur ressources propres. Des avances de trésorerie peuvent être effectuées, mais une régularisation ministérielle sera nécessaire. Il assure néanmoins que tous les personnels seront payés.

M. ZOUKOUA remercie M. GASPARD pour cette présentation et confirme que l'avis des finances publiques sur les comptes parvient souvent très tard, parfois seulement la veille du Conseil. Il rappelle que les chiffres actuels invitent à la vigilance : une fois le fonds de roulement réservé déduit, la situation devient fragile. La masse salariale pose problème en termes de montant, malgré un volume maîtrisé. Selon lui, il convient de composer avec les imperfections de la loi LRU.

Le Président invite à une lecture dynamique du fonds de roulement et de la trésorerie. Il estime que, grâce à la gestion actuelle, l'université peut terminer l'année sans difficulté majeure, même si les exercices suivants devront être abordés avec prudence.

Mme MARTINS DA SILVA s'interroge sur l'articulation de la masse salariale avec la montée en puissance de l'UFR Santé, notamment sur les postes créés (y compris pour les personnels BIATSS).

Le Président explique que les prévisions concernant la médecine sont traitées à part, en lien avec le ministère. Les estimations ministérielles basées sur un coût moyen par poste ne correspondent pas toujours à la réalité locale, en particulier dans une phase de création d'UFR. Il confirme que les postes hospitalo-universitaires (HU) sont en principe compensés à l'euro près, même si le dispositif est rigide.

Mme DI MASCIO indique qu'au CHU, les postes ne sont pas compensés à l'euro près, ce qui contribue aux difficultés. Elle évoque également les charges liées à l'Accélérateur de Recherche Technologique (ART), dont le financement reste insuffisant de 0,5 million d'euros, le CHU n'étant pas autorisé à financer ce type de travaux. Elle rappelle l'investissement important du CHU d'Orléans en faveur de la recherche et de la formation.

Le Président souligne que la recherche génère à terme des recettes importantes pour le CHU, et que les débats actuels concernent surtout les modalités de répartition des charges. Il estime que l'université et le CHU doivent encore harmoniser leurs pratiques, mais constate que les collaborations progressent.

Le Président soumet le budget rectificatif 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	29
Membres représentés :	3
Total :	32

Décompte des votes :

Abstentions :	9
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le budget rectificatif 2025 est adopté.

3. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026.

Le Président rappelle que, malgré l'absence d'annonces ministérielles précises, il est nécessaire de tenir ce débat dès maintenant pour permettre la préparation du budget de décembre. La subvention pour charges de service public ne devrait pas augmenter, et il convient de conserver une approche prudente. Il rappelle également les recommandations gouvernementales visant à réduire les reports.

Le Président félicite les services, en particulier la Direction des Affaires Financières (DAF) et la commission des moyens, pour la qualité et l'enrichissement constant des documents budgétaires, qui permettent une meilleure analyse prospective.

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Vice-présidente du Conseil d'Administration à présenter le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie les services pour le travail accompli dans des conditions difficiles, rappelant l'absence actuelle de la Directrice des affaires financières, puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. MONTILLOT formule d'abord une remarque positive concernant l'évolution des dépenses liées au chauffage urbain : celles-ci passent de 1,7 million d'euros en 2022 à 1,5 million en 2023, pour atteindre une projection d'environ 1,04 million en 2024. Il salue l'effet bénéfique de l'utilisation accrue de la biomasse, qu'il considère comme un progrès à la fois économique et écologique. Il informe ensuite le Conseil de l'avancement des projets immobiliers. Sur le campus Madeleine, dans un premier temps, le bâtiment historique (lot 15B) doit accueillir les masters et doctorants dès septembre 2026, les travaux étant en avance sur le calendrier. Dans un second temps, il explique que, sur l'Îlot 16, destiné à accueillir l'UFR DEG un Learning Center en septembre 2027, le chantier progresse rapidement et dans le respect du calendrier, avec des réunions mensuelles de suivi. Enfin, il pose une question sur la soutenabilité de l'offre de formation. Il s'inquiète de la capacité de l'université à accueillir un nombre croissant d'étudiants, notamment avec l'ouverture de la faculté de Médecine, et demande des précisions sur les perspectives d'évolution des effectifs, en lien avec Parcoursup et la rentrée 2025.

Le Président précise que la première année de Médecine n'est pas isolée : elle implique également les autres disciplines, ce qui risque d'alourdir leur charge, notamment en raison de la réforme encore en préparation. Les inquiétudes portent donc davantage sur les autres disciplines de première année que sur le cursus médical lui-même. Pour le deuxième et troisième cycle, il n'exprime pas de crainte particulière, les créations de postes étant prévues au fur et à mesure. Concernant l'accueil des étudiants dans les autres disciplines, il souligne que l'université dispose encore de marges de progression, notamment à Polytech, où

certaines spécialités manquent d'inscrits. Les UFR Droit-Economie-Gestion (DEG) et Lettres-Langues et Sciences Humaines (LLSH) restent également légèrement en dessous de leur dimensionnement, sauf en droit. L'UFR Sciences et Techniques (ST) est globalement à l'équilibre. Le Président estime que l'université peut encore augmenter le nombre d'étudiants si la démographie le permet. Toutefois, la tendance nationale n'est pas à la hausse, mais l'Université d'Orléans devrait rester stable autour de 18 000 étudiants (avec une variation comprise entre 17 800 et 18 400). Ce niveau est jugé soutenable, contrairement au pic de 21 000 étudiants atteint par le passé, qui avait mis en difficulté certaines composantes, en particulier l'UFR ST.

M. BOCHE rappelle que son organisation s'est déjà exprimée auprès des personnels sur la question du calendrier du DOB. Il souligne que, déjà lors du précédent mandat, la tenue de ce débat au mois de juillet était jugée trop précoce dans l'année. Or, cette fois-ci, la situation lui semble doublement problématique, puisque le DOB se tient peu de temps après la discussion sur le budget rectificatif, ce qui crée une redondance au lieu de permettre une maturation des réflexions. Il insiste sur le fait que le Premier ministre doit annoncer le 15 juillet prochain une contraction budgétaire exceptionnelle de 40 milliards d'euros, mesure inédite depuis l'application de la LRU, et qui aura nécessairement des répercussions lourdes sur l'ensemble des services publics, y compris l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, il juge le débat actuel désincarné, portant sur des chiffres passés sans réelle capacité de projection. M. BOCHE estime qu'un DOB organisé plus tardivement aurait permis un débat plus éclairé, intégrant les conséquences des décisions gouvernementales. Il rappelle également que l'année 2026 constitue un moment charnière pour l'Université d'Orléans, avec la montée en puissance des formations de santé et l'ouverture du site Madeleine : l'établissement se retrouve donc sous triple contrainte. Il revient enfin sur la question récurrente des taux d'exécution budgétaire. Contrairement à l'analyse de la présidence, il estime que les faibles taux d'exécution ne sont pas liés à des prévisions trop ambitieuses, mais aux difficultés structurelles de la fonction budgétaire et comptable de l'université. Selon lui, les services et composantes estiment déjà leurs besoins à la baisse par rapport à la réalité, mais l'établissement n'a pas la capacité de dépenser correctement, faute de moyens humains suffisants au sein de la DAF. Il souligne le nombre de postes vacants persistants et salue l'engagement des collègues en sous-effectifs. Il conclut en regrettant que le Conseil ne puisse tenir un véritable débat d'orientation budgétaire prenant en compte les données ministérielles imminentes, qui conditionneront la trajectoire financière de l'établissement.

Le Président rappelle que le calendrier budgétaire de l'établissement a été fixé bien avant l'annonce du ministre. Le DOB de juillet était déjà inscrit à l'agenda. Il prend pour exemple l'adoption du budget initial 2024 en décembre, alors même que le budget de l'État n'avait pas encore été voté : ce choix a permis à l'université de fonctionner correctement, avec un résultat positif par rapport aux prévisions. Il met en garde contre la stratégie de l'attente permanente, qu'il considère inefficace. L'important n'est pas de rechercher une exactitude impossible mais de disposer d'une souplesse permettant de s'adapter aux évolutions. Concernant la préparation de 2026, il affirme que l'université n'avance pas dans l'inconnu. Les 3,5 millions d'euros nécessaires pour le site Madeleine sont déjà sécurisés, et les moyens pour Médecine (postes et financements) sont en place pour accompagner la montée en puissance, même s'il reste à poursuivre les efforts. Sur la question des prévisions, il distingue les souhaits des services (parfois supérieurs aux capacités réelles) et la prévision budgétaire, qui doit rester raisonnable. Il rappelle que certaines erreurs apparentes proviennent d'habitudes de sur-prévision, par exemple dans les budgets de fonctionnement ou dans la recherche, où les projets intègrent des hypothèses trop optimistes de démarrage (comme des recrutements anticipés). Multipliés par le nombre important de projets, ces décalages génèrent une image faussée des taux d'exécution. Enfin, il précise que le DOB n'a pas pour objectif de figer des montants, mais de hiérarchiser les grandes priorités de l'établissement afin de guider les arbitrages futurs. Il cite en particulier la priorité donnée à l'ouverture du site Madeleine, la finalisation du Contrat d'objectifs et de moyens (COMP) et le développement de plateformes mutualisées de gestion pour la recherche.

Mme BESNIER rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à se jouer au centime près. Elle estime que l'annonce attendue du Premier ministre la semaine suivante ne fournira probablement pas assez de détails pour enrichir significativement la discussion. Elle insiste cependant sur plusieurs priorités stratégiques. En premier lieu, elle demande des précisions sur la mise en place de la nouvelle formation des enseignants, qui doit débuter en septembre 2026. Selon l'ampleur donnée par l'Université d'Orléans à cette réforme, les coûts pourront varier considérablement. Elle interroge également sur la manière dont l'Université d'Orléans et l'Université de Tours préparent la généralisation de la première année de médecine dans chaque département. Enfin, elle exprime ses préoccupations sur le financement de la recherche européenne. Elle note que l'augmentation des budgets européens, notamment pour les bourses Marie Curie, est concentrée sur certains domaines, ce qui restreint la liberté scientifique. Elle alerte sur le futur programme-cadre lié au fonds de compétitivité, qui pourrait poser des difficultés pour maintenir l'accès de la recherche locale et diversifiée aux financements européens.

Le Président apporte plusieurs éléments de réponse. Concernant la réforme de la formation des enseignants, Il rappelle que l'INSPE est en co-tutelle entre le Rectorat et l'Université d'Orléans. Un courrier co-signé avec le recteur a été adressé à la ministre Élisabeth Borne pour proposer l'ouverture de quatre sites accueillant des Licences professorat des écoles (LPE) : deux groupes à Orléans, un à Chartres, un à Châteauroux et un à Fondettes. La réponse ministérielle a été positive. En revanche, aucune ouverture n'est prévue à Bourges et à Blois, les effectifs anticipés ne permettant pas de remplir de tels groupes. Il ajoute que la préparation aux concours de master reste un point sensible : aucune visibilité n'existe à ce jour sur le financement. Des discussions sont en cours avec le Vice-président Formation et Vie Universitaire, notamment sur la question du paiement des 60 heures de préparation : doivent-elles être incluses dans les droits d'inscription ou financées par le rectorat/ministère ? Les modalités d'équilibre avec Tours posent également problème : si un étudiant inscrit en master à Tours suit la préparation concours à Fondettes, c'est Orléans qui finance, ce qui est contesté. Une réunion avec le recteur et le président de Tours est prévue prochainement pour avancer sur ces points. Sur le plan politique, il affirme que la décision est claire : il y aura bien ouverture à Fondettes, et il ne saurait être question que l'Université de Tours soit seule porteuse de la LPE. L'incertitude porte uniquement sur les aspects financiers. Concernant la départementalisation de la première année de médecine, le Président rappelle qu'il n'existe pas de licence à Chartres, ce qui complique toute implantation locale. L'option privilégiée par le ministère est un recours massif au tout visio (majeure disciplinaire et mineure transversale), solution qu'il désapprouve fermement pour des raisons pédagogiques. Il cite l'exemple d'autres universités ayant recours à ce dispositif, où les résultats en termes de réussite sont extrêmement faibles. Il constate que, pour Bourges (Licence Accès Santé - STAPS), Orléans et Tours, la situation est satisfaisante. En revanche, Châteauroux demeure fragile, l'expérience passée ayant montré des taux de validation nuls en trois ans. Pour Chartres, le problème est encore plus aigu : l'obligation légale d'adossement à une licence ne peut être respectée, faute de filière existante. Les propositions alternatives (adossement à l'INSPE via une LPE santé) n'ont pas été retenues. Le Président redoute donc que l'on se dirige inévitablement vers une solution intégralement en visio, ou vers un rattachement aux Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) gérés par Tours. Il souligne que les positions divergent entre collègues, certains, comme le doyen de Médecine de Tours, étant favorables à la visio, alors que d'autres, à Orléans, expriment leur opposition.

Concernant le financement de la recherche européenne, le Président confirme les inquiétudes soulevées. Si le budget global de la recherche européenne augmente, c'est en grande partie au profit de la création de « super ERC » (European Research Council), qui concentreront davantage les financements sur quelques équipes déjà très performantes, au détriment d'un maillage territorial équilibré. Il regrette que la politique européenne privilégie l'excellence concentrée dans les grandes métropoles au détriment de la diversité et de l'ancrage régional des laboratoires.

Il cite d'ailleurs une déclaration ministérielle affirmant que « la recherche de haut niveau se fait dans les grandes métropoles, mais qu'il faut des formations de licence partout », formule qu'il juge révélatrice d'une vision déséquilibrée.

Mme PIERFELICE note d'abord que la situation peut sembler étrange : le Conseil vient tout juste de voter un budget rectificatif, et la commission des moyens ne se réunira qu'en septembre. Les membres ne disposent donc pas encore de tous les éléments pour apprécier le prévisionnel présenté. Sa première interrogation concerne la base des chiffres utilisés : elle souhaite savoir si les hypothèses du prévisionnel reposent sur le budget initial de l'année précédente ou sur le budget rectificatif qui vient d'être voté.

Le Président précise que, dans l'élaboration d'un budget prévisionnel, seuls certains points sont connus avec certitude : les comptes financiers des années passées (jusqu'en 2024) et, pour 2025, le budget rectificatif adopté. C'est donc ce dernier qui sert de référence, car il constitue le seul élément fiable disponible pour bâtir un budget initial.

Mme PIERFELICE reconnaît que le budget pourra être rectifié par la suite.

Le Président confirme que c'est justement l'objet des budgets rectificatifs, et ajoute que l'analyse des taux d'exécution des années précédentes permet d'affiner les prévisions d'atterrissage.

Mme PIERFELICE exprime ensuite une préoccupation relative aux formations disciplinaires classiques. Elle rappelle que, si les débats portent beaucoup sur les filières de santé et la réforme des enseignants, il ne faut pas négliger les formations traditionnelles de l'Université. Elle évoque en particulier la réforme du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES), dont le concours n'aura plus lieu à la fin du master mais à la fin de la licence (L3). Elle explique que les équipes travaillent déjà à la mise en place d'un parcours CAPES intégré à la licence, par exemple en 3^{ème} année de Licence mathématiques, afin que les étudiants puissent se préparer dès l'an prochain au concours. Elle précise que cette organisation suppose d'ajouter des cours spécifiques à la préparation au concours, en plus du tronc commun de la licence, ce qui représente une charge supplémentaire. Mme PIERFELICE souligne la difficulté : on leur demande de mettre en place ce parcours sans enveloppe financière dédiée, alors même qu'il s'agit d'un enjeu crucial pour la réussite des étudiants. Elle demande donc si une enveloppe complémentaire pourrait être envisagée pour financer ces heures supplémentaires de préparation au concours, au moins dans une proportion limitée, dans toutes les licences concernées.

Le Président assure que les formations disciplinaires classiques n'ont pas été oubliées. Il rappelle que la réforme de la formation des enseignants figure explicitement dans les orientations stratégiques de l'établissement. Cependant, il souligne qu'aucune enveloppe supplémentaire n'est prévue. Il rappelle la philosophie de la réforme : l'ouverture de Licences professorat des écoles, avec une structuration en tubes disciplinaires. Les étudiants de licence pourront donc choisir soit un parcours généraliste, soit un parcours avec préparation au concours, mais il ne peut être question de financer des modules complémentaires en dehors du tronc commun. Le Président précise que certaines universités, comme Tours, envisagent d'ajouter un module supplémentaire. À Orléans, la position est différente : une telle mesure pèserait directement sur la masse salariale État, déjà supérieure à la dotation ministérielle. Ajouter des heures complémentaires non financées ne serait donc pas soutenable.

Mme PIERFELICE insiste et demande s'il serait possible de prévoir au moins une petite enveloppe ciblée, pour donner quelques heures complémentaires de préparation.

Le Président répond que, tant que la masse salariale État n'est pas alignée avec les dépenses réelles, il n'existe aucune marge. Si le ministère accorde une évolution favorable, la question pourra être discutée. Mais dans l'état actuel, la seule possibilité serait de dégager des économies ailleurs pour réallouer des moyens à cette préparation, ce qui suppose des arbitrages difficiles.

Mme PIERFELICE indique qu'elle comprend l'argument financier, mais rappelle qu'elle est également là pour défendre l'intérêt pédagogique et la réussite des étudiants. Elle propose que le sujet soit de nouveau examiné en commission des moyens, afin de voir s'il peut être intégré dans la construction budgétaire.

Le Président conclut en soulignant que le débat d'orientation budgétaire n'appelle pas de vote. Il rappelle que les membres auront d'autres occasions de contribuer à la préparation du budget initial, qui sera soumis au Conseil d'administration en décembre 2025. Il note enfin que les annonces à venir du Premier ministre et leur déclinaison par le ministère de l'Enseignement supérieur pourront modifier le cadre budgétaire.

4. Bilan du plan d'action du label « Human Resources Excellence in Research » - Stratégie de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R).

5. Plan d'action 2025-2028 du label « Human Resources Excellence in Research » - Stratégie de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R).

Le Président rappelle que la majorité des appels à projets européens exigent désormais ce label pour faciliter l'obtention de subventions. Être labellisé HRS4R réduit les obligations supplémentaires à justifier pour chaque projet et simplifie le processus de financement. L'Université d'Orléans a été labellisée parmi les premières en France, ce qui constitue un avantage stratégique important pour le développement des financements européens. Il souligne également l'importance humaine et historique du projet : le chargé de mission ayant initié ce processus à ses débuts a contribué fortement à convaincre l'ensemble de la communauté universitaire. La démarche a nécessité un travail considérable au départ pour obtenir l'adhésion et la labellisation.

Le label actuel arrive à expiration en 2026, et l'objectif est de le renouveler. La présentation à venir comprendra à la fois un bilan des actions et des réalisations liées au label et un plan d'action pour s'assurer que l'audit sur site pour le renouvellement se déroule correctement.

Le Président invite M. ABRAHAM, Président du Conseil Académique et Mme GOURHAN, Directrice de la DPPA à présenter le bilan du plan d'action du label HRS4R ainsi que le Plan d'action 2025-2028 du label HRS4R.

La présentation est jointe en annexe.

Mme GOURHAN conclut son intervention en précisant que l'organisation pour les trois prochaines années sera mise en place à la rentrée. Elle invite toutes les personnes souhaitant contribuer à s'inscrire dans les comités via l'alias HRS4R.

Le Président remercie pour la présentation et souligne que le conseil d'administration se transforme presque en lieu de recrutement, le manque de volontaires étant toujours un enjeu. Il rappelle que, concernant ce label et cette charte, peu de collègues s'investissent dans les groupes ou assurent le relais auprès des autres pour expliquer le rôle et les implications. Il insiste sur l'importance d'un travail de communication de proximité et non seulement par mails ou réseaux.

À la suite de ces présentations, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme PARET demande si une communication est prévue en direction des étudiants, notamment des masters, afin qu'ils soient informés des aspects éthiques et déontologiques liés à la recherche, considérant ces questions cruciales aujourd'hui.

M. ABRAHAM appuie cette remarque et souligne que la communication actuelle cible surtout les doctorants. Il estime pertinent d'inclure les étudiants de Master 2, car la dimension éthique devient essentielle.

Le Président confirme qu'aucune autre observation n'est soulevée et que tous doivent être prêts pour la visite sur site. Il précise qu'il y aura des traducteurs pour assurer la communication et répondre aux questions, sans recourir à des outils d'intelligence artificielle. Il rappelle également que les auditeurs ne peuvent pas provenir du pays de l'établissement concerné, mais que la traduction sera assurée pour que chacun puisse participer et répondre correctement.

Le Président soumet le bilan du plan d'action du label « Human Resources Excellence in Research » - Stratégie de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	3
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le bilan du plan d'action du label « Human Resources Excellence in Research » - Stratégie de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R) est adopté.

Le Président soumet ensuite le Plan d'action 2025-2028 du label « Human Resources Excellence in Research » - Stratégie de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	3
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le Plan d'action 2025-2028 du label « Human Resources Excellence in Research » - Stratégie de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R) est adopté.

6. Bilan des actions pilotées par le Vice-président délégué au développement durable.

Le Président invite M. ROY, Vice-président délégué au développement durable, à présenter le bilan des actions pilotées dans le cadre de sa mission.

Il est accompagné d'Amélie ROIGNOT, chargée de mission développement durable.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président remercie pour le bilan présenté, qu'il juge non exhaustif tant les actions menées sont nombreuses. Il ajoute que le campus est désormais beaucoup plus vivant, notamment autour du lac où l'on observe une forte présence d'oiseaux, ce qu'il attribue aux aménagements réalisés. Il mentionne également une appropriation du site par le public, avec, par exemple, l'organisation d'un goûter d'anniversaire en plein air, signe de l'attractivité du campus. Cela implique, en revanche, également des dérives, avec des rassemblements festifs entraînant des dégradations. Une collaboration a ainsi été engagée avec la préfecture et la ville d'Orléans pour permettre des passages réguliers de la police municipale montée.

Mme DE PERSIS interroge sur la mobilisation des étudiants formés à l'université dans les thématiques liées à la transition écologique (bâtiment, énergie, biodiversité), qui pourraient réaliser des stages ou participer à des projets.

M. ROY répond que cette mobilisation est en cours de mise en place. Des initiatives existent déjà, notamment lors de la journée de la biodiversité, ou encore dans le cadre de projets confiés aux étudiants de Master, tels que l'étude de la déperméabilisation des sols ou la reforestation du campus. Ces actions devraient prendre davantage d'ampleur avec le nouveau schéma directeur.

M. MONTILLOT remercie pour la présentation et confirme l'engagement de la Métropole aux côtés de l'université. Il rappelle la convention passée avec le Muséum orléanais de la biodiversité et évoque les projets liés à l'énergie biomasse, ainsi que les discussions avec Keolis pour le développement des mobilités douces, notamment les vélos en libre-service.

M. CATEL salue également la qualité du document présenté et revient sur l'aspect formation. Il note que, pour l'instant, une dizaine d'heures de sensibilisation sont proposées en L2 dans toutes les UFR, mais insiste sur la nécessité d'aller au-delà d'un enseignement théorique et d'une simple évaluation par QCM. Selon lui, la formation au développement durable devrait inclure davantage de compétences pratiques et psychosociales, et reposer sur des projets concrets portés par les étudiants.

Le Président rappelle les contraintes de temps, mais précise que ce débat pourra se poursuivre en marge de la séance.

M. REY salue les actions entreprises et pose deux questions : d'une part, sur les perspectives de séquestration carbone (reboisement, puits de carbone) nécessaires pour atteindre la neutralité, et d'autre part, sur l'intégration de l'université dans des projets de recherche collaboratifs sur l'économie circulaire.

M. ROY répond que ces sujets sont bien pris en compte et qu'il existe une mutualisation nationale des initiatives entre vice-présidents en charge de la transition écologique. L'université participe à de nombreux groupes de travail régionaux et nationaux. Concernant le reboisement, des actions locales sont déjà menées sur le campus et à Bourges, mais elles devront être renforcées à l'avenir.

M. ROZENBAUM demande si le bilan carbone inclura la restauration, en rappelant que la consommation de viande est une source importante d'émissions.

Le Président rappelle que si le sujet est effectivement important, il ne relève pas du périmètre des échanges du jour et propose, afin de respecter l'ordre du jour, de poursuivre avec la présentation du schéma directeur. »

7. Schéma Directeur « Développement Durable et Responsabilité Sociétale ».

Le Président invite M. ROY, Vice-président délégué au développement durable et Mme ROIGNOT, Responsable de la mission, à présenter le Schéma Directeur « Développement Durable et Responsabilité Sociétale ».

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme FOUQUET interroge d'abord sur la cohérence de la campagne zéro déchet autour des machines à café, alors que ces distributeurs proposent également des boissons en contenants plastiques ou métalliques, notamment des sodas comme Coca-Cola, entreprise pointée pour son impact écologique mondial, en particulier sur le plastique. Elle soulève ensuite la question du partenariat conclu par l'Université d'Orléans avec le groupe Total, en s'interrogeant sur ses conséquences pour l'indépendance scientifique de la recherche et de l'enseignement sur la transition écologique. Elle rappelle que ce type de convention peut nourrir un soupçon de greenwashing et affecter directement l'avenir des étudiants dans un contexte de réchauffement climatique. Elle critique enfin l'appellation « développement durable », qu'elle juge contradictoire avec l'urgence écologique, ainsi que la notion de « responsabilité sociétale », considérant que la crise climatique génère d'abord des impacts sociaux touchant les plus défavorisés. Elle conclut en appuyant la remarque de M. ROZENBAUM sur la consommation de viande et en demandant quelles actions sont envisagées à ce sujet, en particulier dans les restaurants universitaires.

Sur la convention avec Total, le Président précise qu'il ne s'agit pas d'un financement, mais d'un accord portant sur les stages, projets, interventions d'ingénieurs ou de cadres, et perspectives de recrutement. Selon lui, il est essentiel que des étudiants formés à la transition puissent intégrer ces entreprises pour les accompagner dans leur évolution. Il insiste sur le fait que Total, comme d'autres grands groupes (Thalès, Saint-Gobain, Air Liquide), doit transformer ses compétences pour se développer dans des secteurs comme le solaire, et que l'université a vocation à contribuer à ces transitions. Refuser tout partenariat reviendrait, selon lui, à placer l'université dans une « tour d'ivoire » déconnectée de la société.

Mme FOUQUET réplique que, malgré les bénéfices en termes d'insertion professionnelle, ces conventions ne compensent pas la responsabilité historique de Total, accusée depuis les années 1970 d'avoir dissimulé les effets écologiques de ses activités. Elle alerte sur le risque d'instrumentalisation de l'université à des fins de communication (« greenwashing »), ce qui remet en cause son image et sa mission scientifique. Elle cite également Thalès, en soulignant les controverses internationales entourant ce groupe.

Le Président réaffirme que la recherche ne peut pas être opposée entre secteur public et secteur privé. Il rappelle que, dans le monde, les avancées majeures récentes, comme l'intelligence artificielle, reposent largement sur des investissements privés (Google, Amazon, etc.), et qu'il serait contre-productif de rejeter systématiquement ce type de collaboration. Il ajoute que les grandes entreprises françaises doivent pouvoir développer leurs projets avec les universités nationales, plutôt qu'à l'étranger. Selon lui, la relation doit être construite sans naïveté, mais dans un esprit de coopération.

M. ROY apporte des précisions techniques. La campagne zéro déchet concerne spécifiquement les gobelets de café, dont l'usage s'élève à environ 450 000 par an dans l'université. Des détecteurs de mugs sont installés sur les machines, et une distribution de mugs est proposée aux étudiants, même si leur adoption reste limitée. Il confirme partager les réserves sur le terme « développement durable », et précise que l'université utilise désormais l'intitulé « transition écologique », comme cela été annoncé en début de séance. Concernant la consommation de viande dans les restaurants universitaires, il explique que des discussions sont engagées avec le CROUS, la Région et la Métropole, afin de diversifier l'offre alimentaire

et de promouvoir une alimentation plus saine et plus durable. Le Service de Santé Universitaire (SSU) organise en parallèle des actions de sensibilisation (consultations avec diététiciens, ateliers de cuisine).

Mme FOUQUET remercie pour ces réponses mais insiste : selon elle, il ne suffit pas de sensibiliser, car les comportements alimentaires et de consommation relèvent aussi de choix de santé publique. Elle considère qu'il est nécessaire de limiter directement l'accès aux produits les plus nocifs pour l'environnement et pour la santé, citant l'exemple du Coca-Cola.

M. ROY conclut en rappelant que l'université s'adresse à des adultes et non à des enfants, et qu'elle ne peut pas se substituer aux choix individuels.

M. BOCHE prend la parole pour formuler une explication de vote. Il commence par rappeler la satisfaction de son organisation quant à l'existence de ce premier schéma directeur de développement durable, qu'il juge dense et porteur d'objectifs ambitieux. Toutefois, il soulève plusieurs contradictions et limites. Il cite d'abord la fiche relative à la « politique de gestion des déplacements et d'incitation à la mobilité douce » (page 43 du document). Il relève une incohérence entre la reconnaissance du télétravail comme outil de réduction des déplacements et le choix de la gouvernance de limiter celui-ci à deux jours hebdomadaires, contrairement au protocole national qui autorise jusqu'à trois jours pour les personnels BIATSS. Selon lui, l'établissement affiche ainsi une ambition moindre que celle du ministère, ce qui paraît contradictoire avec les objectifs affichés dans le schéma. M. BOCHE aborde ensuite la question des transports en commun, en particulier pour les étudiants. Il rappelle que la gratuité est en vigueur à Bourges et Châteauroux, et quasi effective à Chartres, mais que ce n'est pas le cas à Orléans, où il n'existe même pas de tarif spécifique pour les boursiers. Cette situation pèse sur les étudiants, qui sont contraints de payer le même prix quel que soit leur niveau de ressources. Il souligne également le manque d'attractivité des transports en commun, dont la régularité reste insuffisante, même si une nouvelle ligne directe campus-Madeleine est annoncée pour la rentrée prochaine. Selon lui, seule une politique tarifaire ambitieuse pourra inciter réellement les étudiants à privilégier les transports collectifs, faute de quoi beaucoup se tourneront vers l'automobile. Enfin, il exprime des réserves sur la capacité de la mission « développement durable » à porter un projet d'une telle ampleur, alors qu'elle ne repose actuellement que sur une seule personne titulaire (catégorie A). Il appelle à renforcer significativement les moyens humains, en particulier pour le suivi administratif du schéma directeur. En conclusion, il annonce l'abstention de son organisation, non par désaccord sur les ambitions du texte, mais en raison du manque de moyens concrets pour les réaliser.

Le Président répond en insistant sur la complexité des arbitrages. Concernant le télétravail, il reconnaît la tension entre les impératifs de développement durable et ceux de cohésion des équipes, de présence auprès des étudiants et de fonctionnement des services. Selon lui, la décision de limiter le télétravail ne constitue pas une contradiction, mais un compromis entre plusieurs contraintes. Il ajoute qu'il reste prudent quant à l'impact environnemental du télétravail, qui entraîne lui-même une consommation énergétique liée au numérique. Sur les transports, il se dit favorable à une réflexion sur la gratuité pour les étudiants. Il rappelle aussi les efforts réalisés pour développer les mobilités douces, notamment le vélo, avec l'amélioration prévue des pistes cyclables autour du campus. Enfin, il reconnaît que la mission développement durable repose actuellement sur une seule titulaire, mais précise qu'elle est appuyée par des contrats étudiants. Il annonce l'arrivée prochaine de renforts, même si cela ne suffira pas à combler tous les besoins.

Le Président soumet le Schéma Directeur « Développement Durable et Responsabilité Sociétale » au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	3
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le Schéma Directeur « Développement Durable et Responsabilité Sociétale » est adopté.

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

8. Autorisation du Conseil d'Administration pour la signature du contrat attributif de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour le projet Hydrogène APPLications Industrielles et Sécurité (HAPPIS).

Le Président rappelle le cadre juridique : en vertu de la délégation de pouvoir votée à l'unanimité, il peut signer un grand nombre de conventions, sauf lorsque celles-ci représentent un engagement supérieur à 600 000 € de recettes annuelles. Dans ce cas, l'autorisation du Conseil est requise. C'est précisément la situation avec la convention relative à l'appel à projet compétences et métiers d'avenir (CMA) dans le domaine de l'hydrogène. Il souligne l'importance stratégique de ce projet : si la filière hydrogène doit se développer, il est nécessaire de former des jeunes à travailler dans cet environnement. Il insiste sur le caractère transversal des métiers concernés (mécanique, chimie, logistique, matériaux, etc.), qui nécessitent des compétences spécifiques liées à l'usage de l'hydrogène. Il mentionne notamment la problématique de fragilisation des matériaux. Le projet repose principalement sur le volet formation, tout en s'appuyant sur la recherche menée dans plusieurs laboratoires de l'établissement, tels que PRISME, GREMI et ICARE.

Le Président invite M. FOUCHER, responsable du projet Hydrogène APPLications Industrielles et Sécurité (HAPPIS) à présenter le projet.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président remercie M. FOUCHER et souligne l'enthousiasme suscité par ce projet, tout en rappelant la prise de risque inhérente à la dépendance vis-à-vis du développement effectif de la filière. Puis, il s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. PILLIERE interroge sur l'absence de mention de la start-up *Vema Technologies*, issue des travaux de recherche et active dans ce domaine.

M. FOUCHER confirme que cette entreprise est bien associée, précisant qu'elle sera invitée à la journée d'ouverture du projet. Il revient plus largement sur le constat qui a guidé le montage : de nombreux laboratoires de l'université travaillent déjà sur les thématiques liées à l'hydrogène (production, sécurité, usage), mais il manquait jusqu'ici de véritables moyens pour diffuser ces connaissances dans les formations. Ce projet constitue donc un levier pour combler cette lacune.

Le Président soumet l'autorisation du Conseil d'Administration pour la signature du contrat attributif de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour le projet Hydrogène APPLications Industrielles et Sécurité (HAPPIS) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	3
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'autorisation du Conseil d'Administration pour la signature du contrat attributif de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour le projet Hydrogène APPLications Industrielles et Sécurité (HAPPIS) est adopté.

9. Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire 2025-2026.

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie Universitaire à présenter les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire 2025-2026.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. BOCHE demande quel est l'ordre de grandeur du volume financier que l'établissement consacre à ces exonérations, ainsi que le nombre approximatif d'étudiants concernés.

M. RINGUEDE précise qu'un bilan annuel est systématiquement présenté au Conseil, récapitulant l'ensemble des exonérations accordées. Celui concernant l'année 2024-2025 sera présenté prochainement, mais il n'a pas les chiffres en tête à ce stade. Il souligne que ce suivi s'apparente à un service après-vente du dispositif. Ainsi, le Conseil d'Administration vote les modalités d'exonération et de remboursement puis un retour est ensuite effectué sur leur mise en œuvre effective. Il rappelle que certains étudiants, notamment étrangers, qui n'ont droit à aucune aide, peuvent solliciter l'université pour exposer leur situation particulière. Bien que ce type de remboursement ait diminué ces dernières années, une légère remontée est observée récemment, notamment grâce à la mobilisation des associations étudiantes et du bureau d'aide qui contribuent à mieux diffuser l'information.

Le Président soumet les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire 2025-2026 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	3
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire 2025-2026 sont adoptées.

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

10. Création du laboratoire Sport, Activité Physique, Rééducation et Motricité (SAPRÉM)

Le Président invite M. PRIEUR, Directeur de la Fédération SAPRÉM à présenter le projet de création du laboratoire Sport, Activité Physique, Rééducation et Motricité (SAPRÉM).

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la création du laboratoire Sport, Activité Physique, Rééducation et Motricité (SAPRÉM) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	4
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la création du laboratoire Sport, Activité Physique, Rééducation et Motricité (SAPRÉM) est adoptée.

M. PRIEUR tient à remercier la gouvernance de l'Université, et en particulier M. Pascal BONNET, ancien vice-président de la commission recherche, pour son rôle dans l'initiation du projet. Il souligne le soutien fort de la gouvernance, notamment à travers l'adossement de plusieurs postes d'enseignants-chercheurs au sein de SAPRÉM. Depuis trois ans, ce sont quatre à cinq postes qui ont ainsi été rattachés à la structure, contribuant de manière décisive à son développement et à sa pérennité.

AFFAIRES GENERALES

11. Liste des fonctions ouvrant droit à la Composante Fonctionnelle du Régime Indemnitaire des Enseignants-Chercheurs (RIPEC) au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Vice-présidente du Conseil d'Administration, et Mme FELLAH, Responsable du Service du Personnel enseignants et enseignant-chercheur à présenter la liste des fonctions ouvrant droit à la Composante Fonctionnelle du Régime Indemnitaire des Enseignants-Chercheurs (RIPEC) au titre de l'année universitaire 2025-2026.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la liste des fonctions ouvrant droit à la Composante Fonctionnelle du Régime Indemnitaire des Enseignants-Chercheurs (RIPEC) au titre de l'année universitaire 2025-2026 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	4
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : la liste des fonctions ouvrant droit à la Composante Fonctionnelle du Régime Indemnitaire des Enseignants-Chercheurs (RIPEC) au titre de l'année universitaire 2025-2026 est adoptée.

12. Liste des fonctions ouvrant droit aux Primes de Responsabilités Pédagogiques (PRP) et/ou aux Primes pour Charges Administratives (PCA) pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Vice-présidente du Conseil d'Administration, à présenter la liste des fonctions ouvrant droit aux Primes de Responsabilités Pédagogiques (PRP) et/ou aux Primes pour Charges Administratives (PCA) pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2025-2026.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la liste des fonctions ouvrant droit aux Primes de Responsabilités Pédagogiques (PRP) et/ou aux Primes pour Charges Administratives (PCA) pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2025-2026 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	4
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : la liste des fonctions ouvrant droit aux Primes de Responsabilités Pédagogiques (PRP) et/ou aux Primes pour Charges Administratives (PCA) pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2025-2026 est adoptée.

13. Régime d'intéressement applicable aux personnels assurant le suivi des étudiants inscrits dans une formation en apprentissage.

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Vice-présidente du Conseil d'Administration, à présenter le régime d'intéressement applicable aux personnels assurant le suivi des étudiants inscrits dans une formation en apprentissage.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président rappelle qu'une remarque avait été formulée concernant un éventuel passage en Comité Social d'Administration (CSA). Il précise que ce passage n'est requis qu'en cas de modification du dispositif, or il ne s'agit ici que d'un réajustement de l'enveloppe financière, calculée chaque année sur la base du nombre d'apprentis multiplié par la prime par apprenti. Le dispositif en lui-même reste inchangé.

Mme HENNINGER exprime cependant plusieurs réserves. Des enseignants de différentes composantes ont fait remonter des difficultés quant à la mise en œuvre, la délibération de 2022 avait laissé place à certaines ambiguïtés (notamment sur la participation des maîtres de conférences stagiaires aux suivis, régularisée depuis), elle évoque également la nécessité que le dispositif soit discuté en CSA, compte tenu des critiques récurrentes et des tensions locales, et fait part de plusieurs points à clarifier, notamment : l'accord explicite de l'enseignant pour assurer un suivi, la possibilité de réintégrer le suivi dans le service et la fixation d'un plafond raisonnable pour éviter une surcharge de travail.

Le Président précise que la délibération de référence est celle de 2023, qui avait modifié celle de 2022. Il confirme que les remarques des composantes ont bien été entendues. Toutefois, selon lui, ce n'est pas au CSA de réviser le dispositif, mais il apparaît opportun de lancer un groupe de travail associant directeurs de composantes, élus du Conseil d'Administration et collègues concernés, afin d'en dresser un bilan et d'identifier les pistes d'évolution. Cette réflexion pourrait être initiée à l'automne 2025, en vue d'un travail approfondi dès 2026.

Mme HENNINGER insiste pour que ce groupe prenne en compte les demandes récurrentes des collègues, en particulier sur la charge réelle de travail équivalente à plusieurs postes à l'IUT, la nécessité de ne pas imposer de suivis sans accord, et les tensions liées aux répartitions internes.

Le Président confirme que ces questions seront bien abordées dans le cadre du futur groupe de travail. Il rappelle néanmoins que le dispositif avait été mis en place pour corriger une situation où certains enseignants assuraient un service quasi exclusivement constitué de suivis d'apprentis, ce qui n'était pas soutenable. Il souligne aussi que l'équivalence des heures de suivi (1h aidée = 4,2h travaillées) est un point central qui mérite d'être réexaminé. Enfin, il conclut que la discussion de fond sera renvoyée à ce groupe de travail, et qu'aujourd'hui le Conseil d'Administration est uniquement invité à voter l'ajustement de l'enveloppe financière pour 2025-2026, sans autre modification du dispositif.

Le Président soumet le régime d'intéressement applicable aux personnels assurant le suivi des étudiants inscrits dans une formation en apprentissage au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	4
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	10
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le régime d'intéressement applicable aux personnels assurant le suivi des étudiants inscrits dans une formation en apprentissage est adopté.

14.Actualisation de l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Le Président introduit le point en précisant que, contrairement à d'autres dispositifs déjà évoqués (le RIPEC concernant les enseignants-chercheurs et les PRP-PCA concernant les enseignants non-chercheurs), la NBI s'adresse exclusivement aux personnels BIATSS. Il souligne ainsi la cohérence de l'ensemble des mesures indemnitaires et indiciaires, qui couvrent selon leur nature les différentes catégories de personnels de l'université.

Le Président invite Mme MORET, Directrice des Ressources Humaines à présenter l'actualisation de l'attribution de la NBI.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. CATEL interroge sur la réserve de points NBI, qui passerait de 50 à 20. Il demande l'origine de cette réserve, sa fonction et les conséquences de cette diminution.

Mme MORET explique que la réserve sert à sécuriser l'attribution de la NBI pour des postes nouvellement créés, en évitant de devoir redélibérer systématiquement. Elle s'applique uniquement aux agents titulaires, la NBI ne pouvant pas être versée aux contractuels. La réduction de 50 à 20 points correspond à une réserve extrêmement faible, puisqu'en valeur monétaire cela représente moins de 100 € par mois par poste, compte tenu du point d'indice (4,92 € brut mensuel). La réserve reste donc suffisante pour couvrir l'ensemble de l'établissement, en cas de création ponctuelle de postes.

Le Président précise que cette actualisation est minime et sans impact significatif sur le fonctionnement global de la NBI. Il indique également que les débats plus substantiels auront lieu lors de la présentation des résultats des discussions avec les organisations syndicales.

Le Président soumet l'actualisation de l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	4
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'actualisation de l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) est adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président souhaite conclure sur une note sympathique en transmettant un message de Mme OULD, récemment retraitée, ancienne proviseure du lycée Pothier et administratrice du Conseil d'Administration : « Je tiens à remercier chaleureusement tous les administrateurs pour m'avoir associée aux travaux de cette instance de pilotage de l'université, dynamique et professionnelle. J'ai été heureuse de contribuer modestement à son fonctionnement et souhaite que ce dynamisme continue de profiter à l'ensemble des étudiants de l'université d'Orléans. Je souhaite à cette belle et historique maison universitaire les meilleurs vents dans ses voiles. »

La lecture du texte par le Président est suivie d'applaudissements de la part des administrateurs.

Le Président informe également que, à la suite de ce départ, un siège est désormais vacant au Conseil d'Administration et que les élections pour pourvoir ce siège seront organisées à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h12.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND